

L'an deux mil seize le seize février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Routot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. Bernard VINCENT, Maire.

Mme Odile VOSNIER, M. Yann LOLLIER, Mme Caroline PERREU, M. Marie-Jean DOUYERE, M. Frédéric BARON, M. Gilles GREAUME, M. Henri PREUD'HOMME, Mme Betty SOMON.

Absents excusés : Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Régis DELAMARE, Mme Florence DE MENECH, Mme Claudine NOUVELLE, Mme Claire VALTIER.

Absent : M. Eric DEZELLUS.

M. Henri PREUD'HOMME a été nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Augmentation d'horaire de Mme Muriel MURAT
- Remboursement des frais de déplacement de M. Régis DELAMARE
- Remboursement des frais de déplacement des bénévoles de la Médiathèque
- Prolongation du droit de passage entre la salles des fêtes et la propriété sise AB n° 546, 547, 548 et 379
- Questions diverses

M. Claude GENCE, président du Comité de Jumelage, vient présenter les actions et les objectifs de son comité en début de séance.

PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION D'HORAIRE DE MME MURIEL MURAT

M. le Maire indique au conseil municipal que, l'extension de la Maison Familiale étant occupée uniquement par les enfants des écoles qui mangent à la cantine elle doit être nettoyée par notre personnel communal après le repas, pour ce faire il y a lieu d'augmenter d'un quart d'heure le temps de travail de Mme Muriel MURAT les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit 1 heure par semaine, afin de lui permettre de nettoyer cette salle. En raison des vacances scolaires, ce temps de travail supplémentaire serait annualisé.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification qui sera effective à compter du 1er mars 2016.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE M. REGIS DELAMARE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une indemnité de déplacement à M. Régis DELAMARE, conseiller municipal, pour le remboursement de ses frais à l'occasion de deux réunions de la SECOMILE qui ont eu lieu les 16 novembre et 7 décembre 2015 à Evreux :

- indemnité kilométrique : 60 km x 2 (aller-retour) x 0,25 € = 30 € x 2 = 60 €

Cette dépense de 60 € sera prise en charge au compte 6532.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES BENEVOLES DE LA MEDIATHEQUE

M. le Maire propose au conseil municipal de rembourser les frais de déplacement pour les bénévoles de la médiathèque habitant à plus de 10 km de Routot.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette proposition.

PROLONGATION DU DROIT DE PASSAGE ENTRE LA SALLE DES FETES ET LA PROPRIETE SISE AB n° 546, 547, 548 et 379

La propriété sise AB n° 546, 547, 548 et 379 appartenant à M. Gérard VINCENT dispose déjà d'un droit de passage accordé par la commune sur les parcelles n° 380 et n° 378.

Cependant, en vue d'un découpage et pour accéder à cette nouvelle parcelle, M. Gérard VINCENT demande à ce que ce droit soit prolongé sur une partie de la parcelle n° 381 seulement jusqu'à la partie goudronnée existante.

Les frais inhérents à cette opération seraient pris en charge par le demandeur.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de prolonger le droit de passage existant.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Bernard VINCENT

Odile VOSNIER

Yann LOLLIER

Caroline PERREU

Marie-Jean DOUYERE

Frédéric BARON

Gilles GREAUME

Henri PREUD'HOMME

Betty SOMON